

<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation
	<input type="checkbox"/> MCeX

**CIRCULAIRE**  
**Le 28 février 2012**

## NOUVEAU PRODUIT

### INSCRIPTION DE CONTRATS À TERME SUR ACTIONS CANADIENNES

Par la présente, Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») désire vous informer que des contrats à terme sur actions canadiennes (« contrats à terme sur actions ») seront inscrits à la cote de la Bourse à l'ouverture des marchés le **vendredi 2 mars 2012**. La liste des actions sous-jacentes et le symbole du contrat à terme correspondant se retrouve ci-dessous.

Les caractéristiques des contrats à terme sur actions ainsi qu'une description sont disponibles sur le site Web de la Bourse à l'adresse [http://www.m-x.ca/produits\\_terme\\_actions\\_fr.php](http://www.m-x.ca/produits_terme_actions_fr.php). Quatre mois d'échéance trimestrielle et deux mois d'échéance rapprochée (*serials*) seront inscrits : la négociation débutera avec les mois d'échéance rapprochée d'avril 2012 et de mai 2012 et les mois d'échéance trimestrielle de juin 2012 à mars 2013. Le dernier jour de négociation pour chaque mois d'échéance inscrit sera disponible sur le site Web de la Bourse à l'adresse [http://www.m-x.ca/nego\\_ca\\_fr.php](http://www.m-x.ca/nego_ca_fr.php).

#### Négociation au cours de la séance initiale

Lors de la séance initiale lorsque l'action sous-jacente n'est pas ouverte à la négociation (6 h à 9 h 15 HNE) sur une bourse reconnue au Canada, le dernier prix enregistré à la suite de l'exécution d'une opération durant cette même séance sur le titre sous-jacent sur une bourse reconnue européenne (incluant sans s'y limiter Deutsche Börse) ou un système de négociation parallèle tel que défini dans le Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché canadien (« SNP canadien ») sera utilisé pour déterminer la fourchette de non annulation pour les contrats à terme sur actions canadiennes. Dans le cas d'un dernier prix enregistré à la suite de l'exécution d'une opération sur une bourse reconnue européenne, le taux de change pertinent publié par Bloomberg sera utilisé pour convertir le prix en dollars CAN et en cents.

Cependant, s'il n'y a pas d'opération exécutée sur une action sous-jacente sur une bourse reconnue ou un SNP canadien durant la séance initiale, une limite de prix supérieure et inférieure (fourchette de négociation) de 5 % basée sur le prix de règlement de la journée précédente sera appliquée aux opérations sur les contrats à terme sur actions canadiennes pendant la séance initiale.

Circulaire no.: 027-2012

**Frais**

Les frais de transaction des contrats à terme sur actions seront établis à 0,25 \$ pour les clients et les participants agréés (canadiens et étrangers). Les frais de transaction après rabais seront de 0,16 \$ pour les participants au Programme de rabais des fournisseurs de liquidité (« PRFL »). Dans le cadre du PRFL, aucun rabais par seuil de volume mensuel n'est prévu. La liste des frais de la Bourse est disponible à l'adresse [http://www.m-x.ca/f\\_publications\\_fr/bourse\\_liste\\_frais\\_2012.pdf](http://www.m-x.ca/f_publications_fr/bourse_liste_frais_2012.pdf). Par ailleurs, veuillez prendre note que la structure de frais est à l'étude et qu'une nouvelle liste des frais sera publiée sous peu par la Bourse.

**Opérations de taille importante (wholesale facilities)**

Les opérations suivantes peuvent être exécutées pour des ordres à quantité importante sur des contrats à terme sur actions :

- Applications et opérations pré-arrangées
- Opérations d'échange physique pour contrats (EFP)
- Opérations d'échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrats (EFR)
- Opérations de base sans risque

Les procédures de négociation pour les opérations de taille importante sont disponibles à l'adresse [http://www.m-x.ca/publi\\_pratiqu\\_officiel\\_fr.php](http://www.m-x.ca/publi_pratiqu_officiel_fr.php).

**Offre et vente des contrats à terme sur actions aux États-Unis**

Veuillez prendre note que les contrats à terme sur actions ne peuvent être offerts/vendus aux États-Unis.

**Limites de position et intervalle de marge**

Les renseignements sur les limites de position et l'intervalle de marge pour les contrats à terme sur actions seront publiés par la Bourse et la CDCC avant le lancement du contrat.

**Liste des contrats à terme sur actions offerts à la négociation le 2 mars 2012**

Sous-jacent	Symbole du contrat à terme
Banque Canadienne Impériale de Commerce	FCB
Banque de Montréal	FBO
Banque de Nouvelle-Écosse (La)	FNS
Banque Nationale du Canada	FNB
Banque Royale du Canada	FRY
Banque Toronto-Dominion (La)	FTD
BCE Inc.	FBC
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	FCN
EnCana Corporation	FEA
Financière Sun Life	FLF
IAMGOLD Corporation	FIM
Société aurifère Barrick	FBA
Société financière Manuvie	FMF
Suncor Energy Inc	FSU
Thomson Reuters Corporation	FRT

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Gladys Karam, Directeur, Dérivés sur actions au 514 871-7880 ou à [gkaram@m-x.ca](mailto:gkaram@m-x.ca), ou Brian Z. Gelfand, Vice-président, Relations institutionnelles et Opérations de marché au 514 871-7884 ou à [bgelfand@m-x.ca](mailto:bgelfand@m-x.ca).

Briand Gelfand  
Vice-président, Relations institutionnelles et Opérations de marché